



MAIRIE DE DEGRÉ

Rue principale
72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : mairie.degre@wanadoo.fr

DEPARTEMENT DE LA SARTHE



MAIRIE DE DEGRÉ

Rue principale
72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : mairie.degre@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - REUNION DU 25 Juillet 2017

DATE DE CONVOCATION : 20 Juillet 2017

DATE D’AFFICHAGE : 20 Juillet 2017

L’an deux mil dix-sept, le vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENEST Dominique, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ETAIENT PRESENTS : Messieurs GENEST Dominique, BLOT Jean-Paul , DENIAU Xavier, DERRIEN Stéphane et SOREAU Jean-Jacques, GASNIER Gérard, LANGEVIN Patrick, PALAIS Alain, VALLEE Joël et Mesdames, CURTIS Melinda, BOUTELOUP Céline, MONTACLAIR Karine LECHAT Sylvie formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame CURTIS Melinda, et Messieurs MAHEU Stéphane et DELHOMMEAU Denis

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur DERRIEN Stéphane

- ▶ Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 juillet 2017
- ▶ Monsieur Le Maire informe que depuis la loi 2011-525 du 17 mai 2011, la défense extérieure contre l’incendie est séparée du service d’eau
Elle reste la seule responsabilité du maire qui peut néanmoins déléguer les travaux ou entretien
Le SAEP de la région Conlie Lavardin n’a pas la compétence incendie mais ses statuts lui permettent, par voie de convention, d’assurer pour les communes adhérentes, l’entretien des poteaux incendie situé sur le domaine public. Il s’agit de l’entretien courant (capot, peinture...), de la réalisation et du remplacement des branchements, des manœuvres de purge, et des mesures de débit/pression normalisées à destination di SDIS.
Monsieur le Maire indique que le prix fixé par poteau incendie est de 25 € HT et que la commune en compte 14.
La convention prend effet le 10 juillet pour une durée de 3 ans
Les membres du conseil municipal autorisent après réflexion et discussions le maire à signer cette convention et tout document s’y rapportant

► Monsieur Le Maire rappelle que depuis la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des TAP, la commune avait opté pour 2 services de distribution de repas dès la rentrée 2013. Le nombre d'enfants pour les années avenir doit rester le même, il est donc préférable de garder ce système au niveau de la restauration.

De même pour la surveillance cour et garderie pour des raisons de sécurité, il est nécessaire d'avoir deux personnes

Considérant que l'agent en place depuis 2011 donne entière satisfaction et qu'au terme de son sixième contrat se terminant définitivement le 31 octobre 2017, la commune doit prendre une décision par rapport à l'avenir de l'agent.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'embaucher cet agent à l'issue d'une année de stage.

L'employée sera recrutée en tant qu'adjoint technique pour assurer la surveillance des enfants à la garderie, au restaurant scolaire ainsi que sur la cour de l'école pour une durée hebdomadaire de 13 heures effectuées – annualisées à 10.19 heures/semaine.

Après avoir entendu Le Maire, le conseil municipal :

Décide de recruter l'agent contractuel en place jusqu'au 31 octobre 2017 en qualité d'adjoint technique à compter du 01 novembre 2017 et ce, à raison de 13 hebdomadaire.

Demande à Monsieur le Maire de procéder à la déclaration de vacance de poste sans offre d'emploi auprès du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale.

Demande l'inscription des crédits nécessaires au chapitre des salaires en dépenses de personnel titulaire.

Demande à Monsieur le Maire d'établir un arrêté de nomination stagiaire pour la période du 01 novembre 2017 au 31 octobre 2018

► Monsieur Le Maire propose de nouveaux tarifs garderie pour l'année scolaire 2017 – 2018

Après réflexions, les membres du conseil municipal décident qu'à partir du 1^{er} septembre les prix de la garderie seront fixés comme suit :

Garderie matin : 1.63 €

Garderie soir : 2.00 €

Garderie matin/soir 3.04 €

► Monsieur Le Maire propose de nouveaux tarifs cantine pour l'année scolaire 2017 – 2018

Après réflexions, les membres du conseil municipal décident d'appliquer une hausse de 2% sur les tarifs cantine à partir du 1^{er} septembre 2017 et fixent les prix des repas comme suit

Repas Adulte : 4.38 €

Repas Enfant : 3.41 €

► Rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2017 / 2018.

La commission scolaire et peri scolaire s'est réunie le mercredi 12 juillet avec la présence de Basile Dagon. Suite à cette réunion, une lettre d'information a été distribuée par mail et dans les boîtes aux lettres des parents à propos de la mise en place d'une garderie « activités » des mercredis à la rentrée 2017. Il est précisé sur cette lettre que l'inscription se fait pour un trimestre entier et pour les trois heures de la matinée. La commune ne peut pas mettre en place un service à la carte au vu des moyens d'organisation que cela pourrait engendrer aussi bien sur le plan technique que budgétaire.

► Point travaux

Atelier

- Plomberie raccordée
- Livraison carrelage, faïence
- Electricité en partie finie

Ecole

- Jeux au sol en court de réalisation

► Point à propos de la LGV

Une lettre adressée au Préfet par Le Maire de la commune avec copie au sénateur Vogel, à la sous préfète.

Monsieur Vogel a contacté le préfet suite à ce courrier pour provoquer une réunion en préfecture. Il a aussi fait paraître des articles dans les journaux.

Une réunion sera programmée en septembre selon le sénateur.

Le maire de la commune faisait part dans le courrier adressée au préfet, des nuisances subies par la population de la commune depuis la mise en service de la LGV le 2 juillet. Il constatait une perte du bien être du bassin de vie et demandait à ce que l'état prenne des engagements afin de réduire au plus ces nuisances. La société Eiffage serait également convoquée à cette réunion.

Questions diverses

- Congrès des maires à Sillé le Guillaume le 21 octobre 2017
- Compétence économique : deux zones sur Degré
- Préparer la réunion avec le préfet à propos de la LGV

Date à retenir

Jeudi 7 septembre 2017 à 20h30 à la mairie